



Ville d'Ath
Val de Dendre

Direction Finances, Taxes et Assurances
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 10 50
taxes@ath.be
www.ath.be

FORMULAIRE DE DÉCLARATION : TAXE DE SÉJOUR ANNUELLE

Taxe communale annuelle – Exercice 20....

Conformément au règlement-taxé voté par le Conseil communal, la présente déclaration doit être dûment complétée, signée et transmise au service compétent dans un délai de quinze jours suivant la fin de l'année.

1. Identification du redevable

Nom :

Prénom :

Adresse d'expédition : Rue.....N°.....

Code postal..... Localité.....

Nom de l'établissement : Numéro de redevable ou TVA (si applicable) :

Adresse de l'établissement : Rue.....N°.....

Code postal..... Localité.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

2. Identification de l'établissement

Type d'hébergement (cochez la case appropriée):

☐ Chambre d'hôtes

☐ Hôtel

☐ Hébergement collectif

☐ Autres :

☐ Gîte ou meublé de vacances

Nombre de chambres ou unités de logement proposées :

Capacité totale (nombre d'occupants) :

Le logement est-il enregistré sous une dénomination protégée ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez coché « Oui », veuillez joindre à votre déclaration un document officiel attestant de cette dénomination protégée.



3. Nombre de nuitées

Nombre total de nuitées réalisées durant l'année :

Par nuitée, on entend une nuit passée par une personne dans un logement mis en location à titre onéreux.

La taxe est due **par personne et par nuit, et non par logement.**

En l'absence d'indications précises dans la déclaration, le calcul sera effectué sur base de la capacité maximale d'accueil du logement.

Veuillez nous joindre une **attestation fournie par la plateforme de réservation** (Airbnb, Booking, etc.), reprenant le nombre de nuitées.

4. Engagement et signature

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce formulaire sont complets et exacts.

Je m'engage à informer l'Administration de tout changement de situation.

Fait à :

Le : / / 20.....

Signature :

5. Retour du formulaire

Adresse d'envoi :

Ville d'Ath – Service Finances – Taxes

Rue de Pintamont 54, 7800 Ath

Ou par e-mail à : taxes@ath.be

En cas de non-retour dans les délais ou de déclaration incomplète, une taxation d'office avec majoration de 100% pourra être appliquée (art. 6 du règlement).

